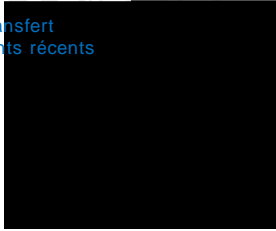
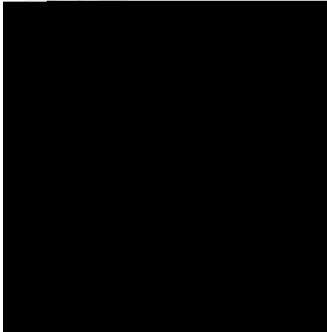


---

Atelier ONU-ATAF sur le Prix de transfert  
Aspects administratifs et développements récents  
Ezulwini, Swaziland  
14-15 décembre 2011







## Éléments de l'Annexe 1, Article 100 (O) de la Loi sur l'accès à l'information

Les renseignements à inclure

un résumé des opérations avec les contreparties :

La structure de l'organisation :

Les liens de propriété au sein du groupe :

Le montant des ventes et revenu d'exploitation des dernières années précédant la transaction :

Le niveau des transactions entre le contribuable et des parties apparentées étrangères, par exemple le montant des ventes de stocks, la valeur des services rendus, le loyer pour des actifs corporels, l'utilisation et le transfert des biens incorporels, des intérêts des prêts etc. Les informations qui sont pertinentes à

**(+3E)T+6E! P3AT+7UE!**

) -arCe de la preuve

